

12 propositions prioritaires de la direction de l'Inserm pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Thème 1 : recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires

Proposition 1.1 – Redonner aux organismes de recherche les moyens d'attribuer aux laboratoires une dotation de base significative

Les organismes de recherche ont une mission nationale de structuration de la recherche à travers des unités, systématiquement mixtes pour l'Inserm. Cette mission doit s'accompagner de moyens plus importants pour attribuer à chaque laboratoire une dotation de base significative et modulée en fonction d'une évaluation suffisamment discriminante de la structure.

Proposition 1.2 – Redonner aux organismes de recherche les moyens de piloter et financer des programmes nationaux dans le champ de leur mission

La dimension nationale des grands organismes de recherche les positionne de manière idéale pour définir et piloter des programmes de recherche nationaux, par exemple dans le domaine de la santé pour l'Inserm. Ces programmes co-construits avec les laboratoires et répondant le plus souvent à des priorités sociétales doivent permettre une mobilisation plus synergique conduisant à plus d'impact socio-économique. Ils nécessitent des marges de manœuvre budgétaires dont les organismes ne disposent pas aujourd'hui.

Proposition 1.3 – Renforcer le budget de l'ANR et permettre des "overheads" plus élevés

Le budget de l'ANR doit être fortement revu à la hausse pour remonter le taux de sélection au-dessus de 20%, ouvrir la possibilité de financements plus longs que 3 ans et permettre de verser aux établissements opérant les laboratoires des "overheads" proches de la réalité économique des coûts indirects induits (au moins 20% et idéalement 40 à 60%).

Proposition 1.4 – Financer de manière pérenne des infrastructures de recherche en biologie et santé

Le retard du domaine biologie et santé en termes d'infrastructures de recherche a été transitoirement comblé par les programmes dédiés du PIA « Infrastructures nationales en biologie et santé » et « Cohortes », dont l'arrêt menace gravement la compétitivité de notre recherche. Qu'elles soient matérielles (grands équipement nationaux ou de site) ou immatérielles (cohortes), ces infrastructures de recherches doivent être soutenues dans la durée à travers un mécanisme national dédié, à la hauteur d'au moins 100 M€ annuels, pour faire face à l'évolution rapide des technologies et prendre à bras-le-corps l'enjeu de l'ouverture des données.

Thème 2 : attractivité des emplois et des carrières scientifiques

Proposition 2.1 – Revaloriser fortement la rémunération des chercheurs, notamment en début de carrière

La forte revalorisation des salaires des chercheurs, en particulier en début de carrière, est un impératif si l'on veut éviter le décrochage de la France dans la compétition internationale pour les talents (baisse de 22% du nombre de candidats au concours CR Inserm cette année).

Proposition 2.2 – Construire des parcours professionnels plus différenciés, qui prennent en compte la diversité des missions et l'évaluation individuelle

Cette revalorisation salariale doit se faire à travers un régime indemnitaire (RIFSEEP) qui prenne en compte de manière plus importante la diversité des missions (production de connaissance, innovation, médiation, enseignement...) et l'évaluation individuelle.

Proposition 2.3 – Fluidifier les parcours professionnels au sein des organismes et entre les établissements

Des barrières doivent être levées pour faciliter les évolutions professionnelles au sein des organismes (par exemple entre les positions de chercheur et d'ingénieur) et entre les établissements (notamment pour dynamiser les politiques RH de site).

Proposition 2.4 – Mieux former les doctorants en les rémunérant à un meilleur niveau et plus longtemps

L'attractivité des salaires doit commencer dès le doctorat. La formation doctorale en 3 ans devient quasiment impossible avec la nécessité d'inclure de nombreuses valences complémentaires (éthique et intégrité, management de projet, expérimentation animale, PI, monde de l'entreprise...). En particulier dans le domaine biologie et santé, l'octroi systématique d'une quatrième année de financement de thèse doit être prévu dès que nécessaire à l'aboutissement du projet.

Proposition 2.5 – Assouplir le cadre de l'emploi contractuel pour permettre des CDI de projet

L'effet coupeur de la loi Sauvadet se révèle parfois pénalisant pour des salariés en CDD dont les établissements doivent se séparer faute d'avoir des possibilités d'emplois pérennes. La possibilité d'adosser un CDI à un projet pourrait permettre d'éviter cet écueil et de conserver des collaborateurs compétents et bien formés sur une durée prolongée, facilitant aussi la valorisation de leur parcours professionnel.

Thème 3 : innovation et recherche partenariale

Proposition 3.1 – Imposer la prise en compte effective et positive de l'expérience en entreprise dans l'évaluation des chercheurs

L'augmentation et la dynamisation indispensables de l'interface entre la recherche publique et les entreprises reposent d'abord sur la plus grande mobilité de femmes et hommes. Pour l'encourager efficacement, l'expérience en entreprise doit être prise en compte positivement dans l'évaluation des chercheurs, tant pour le recrutement que pour le déroulement de carrière.

Proposition 3.2 – Etendre la notion de mandataire unique à la négociation et la signature des contrats de collaboration R&D avec les entreprises

L'obligation actuelle d'identifier un mandataire unique pour la propriété intellectuelle et sa valorisation ne suffit pas à réduire les coûts de transactions entre la recherche publique et les entreprises. Pour gagner encore en efficacité, la désignation d'un mandataire unique doit aussi couvrir la négociation et la signature des contrats de collaboration de R&D qui représente une part majeure de l'interface à développer.

Proposition 3.3 – Rendre obligatoire dans un délai court la clarification des rôles entre les acteurs de sites et les acteurs nationaux en charge de la propriété intellectuelle et des relations partenariales

Bien que la réalité quotidienne de terrain soit souvent plus efficace que la perception à distance, la multiplicité des acteurs intervenant sur propriété intellectuelle et les partenariats publics-privés induit une image (et parfois une expérience) de complexité et de lourdeur qui nuit à notre écosystème d'innovation. Dans un délai court, de l'ordre d'une année, cette situation pénalisante doit être corrigée en rendant obligatoire l'aboutissement d'une négociation visant à clarifier, sur les différents sites universitaires, les rôles de chacun et à dégager des indicateurs collectifs sur lesquels l'ensemble des établissements publics seront évalués.

Annexe à la contribution de l'Inserm au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche - synthèse des consultations des unités par les délégations régionales de l'Inserm.

Le Premier Ministre a annoncé le 1^{er} février 2019 sa décision de faire advenir une Loi de programmation pluriannuelle pour la recherche. Madame Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a invité la communauté de la recherche à contribuer à son élaboration, par le dépôt de contribution sur une plateforme en ligne.

L'Inserm a souhaité s'associer pleinement à cette dynamique collective et a invité ses douze délégations régionales à organiser une journée de forum réunissant les directeurs d'unités pour échanger sur les propositions de l'ensemble de leurs personnels. La présente note, synthèse des consultations des unités par les douze délégations régionales de l'institut, présente les constats et préconisations des acteurs de la recherche Inserm en région.

Thème 1: recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires

Constats

Les acteurs de la recherche Inserm en délégations régionales ont exprimé leur souhait que le budget dédié à la recherche et au développement en France atteigne les 3% du produit intérieur brut (PIB) car ce dernier n'atteint aujourd'hui que 2,34% du PIB, ce qui classe le pays au treizième rang des pays de l'OCDE, sous la moyenne.

Les chercheurs constatent par ailleurs un déséquilibre croissant entre les financements sur projet -qui restent nécessaires- et la subvention d'Etat. De même, les dotations récurrentes ne permettent plus de financer les dépenses obligatoires des laboratoires.

Préconisations

- **Concernant la dotation de base** : actuellement, le financement des laboratoires est dépendant du financement sur appel à projets. Or il est nécessaire d'avoir un bon équilibre entre le financement couvrant l'ensemble des coûts de fonctionnement d'un laboratoire (salaire, dépenses de fonctionnement, équipements courants) et les financements sur projets. Ainsi, les participants aux concertations organisées par les délégations régionales de l'Inserm proposent de :
 - Pluri-annualiser la dotation récurrente sur la durée du quinquennat des structures de recherche,

- Autoriser le report de la tranche annuelle de la dotation récurrente sur les années ultérieures, permettant d'harmoniser sa gestion avec les ressources propres souvent pluri-annualisées,
- Accorder un soutien de base des unités plus conséquent (minimum 30 %) pour permettre aux chercheurs d'initier des recherches exploratoires nouvelles et éventuellement risquées, conduisant notamment à générer des données préliminaires pouvant servir de base pour déposer des demandes de financement sur projets.

Délégation Auvergne Rhône-Alpes

« Les modalités d'engagement de la dotation, qui reposent actuellement sur un principe d'annualité budgétaire, devraient être assouplies, en prévoyant la mise en place d'un budget global pour la durée du mandat des unités ; cela inciterait ces dernières à réaliser un business plan et à élaborer une véritable stratégie de laboratoire. A minima, les unités pourraient être autorisées à reporter leur budget annuel d'une année à l'autre dans la limite du mandat du laboratoire ce qui permettrait une meilleure optimisation des ressources. »

- **Concernant l'Agence Nationale de la Recherche** les chercheurs insistent sur la nécessité d'augmenter le taux de succès des réponses aux appels d'offre pour qu'il atteigne environ 25%.
Les chercheurs indiquent également qu'une option pourrait être de proposer chaque année un second appel à projet pour permettre aux équipes non retenues au premier d'adapter rapidement leur projet au regard des rapports d'évaluation ; c'est par exemple le cas pour les financements par le National Institutes of Health. Une seconde option consisterait à labelliser de façon pluriannuelle des équipes individuelles. Enfin, il est proposé de renforcer la part de programmes blancs non thématiques de l'ANR.

Délégation régionale Occitanie Méditerranée et île de La Réunion

« La création de l'ANR a obligé les chercheurs à être créatifs, à proposer des projets justifiés et bien conçus. L'ANR est donc une source d'émulation intellectuelle positive. Mais son taux de réussite doit passer de 15 à 30%, ce qui n'est possible qu'avec une hausse de son budget. Il faut aussi renforcer la part de programmes blancs non thématiques de l'ANR. Ce rééquilibrage est nécessaire pour faire contrepoids aux thèmes de recherche ciblés par les gouvernements et déjà financés par des investissements annexes ; pour n'exclure aucune thématique de recherche ; pour laisser aux établissements la maîtrise de leur stratégie scientifique. »

- **Concernant la simplification des appels à projets** les contributeurs insistent sur le côté chronophage des réponses aux appels à projet et demandent une simplification de ces derniers, ainsi que des modalités de gestion des financements au profit de davantage de recherche scientifique. A ce titre, les mesures suivantes pourraient être mises en place et « redonneraient du temps de recherche aux chercheurs » :
 - Guichet unique,
 - Modalités identiques pour tous les appels à projet,

- Financements plus longs et plus importants des projets.
- **Concernant les financements européens** les acteurs de la recherche proposent de :
 - Mettre à la disposition des chercheurs des package « *Innovative Training Network* » avec des formations types demandées par des programmes, tels qu'Horizon 2020.
 - Disposer d'un guichet unique d'information de proximité régionale pour orienter et sensibiliser les chercheurs aux différents appels à projets
 - Organiser des appels à projets nationaux complémentaires de ceux européens, par grandes thématiques, afin de se différencier des autres pays.

Délégation Régionale Inserm Est

« Les financements européens nécessitent un accompagnement indispensable. Il faudrait généraliser les cellules de proximité d'aide au montage « Task Force UE » permettant au chercheur de se consacrer uniquement à la rédaction de son projet scientifique, en le déchargeant des aspects administratifs et financiers et en l'accompagnant sur toute la vie du projet. Il faudrait aussi renforcer la présence française auprès de l'UE pour orienter et influencer les programmes européens et les AAP »

- **Concernant les équipements** les équipes des délégations régionales de l'Inserm indiquent qu'il faudrait :
 - Inclure dans les financements la maintenance, ainsi que les personnels ingénieurs techniciens et personnels administratifs nécessaires au bon fonctionnement des équipements,
 - Généraliser les plateformes d'équipements mutualisées auprès de la communauté scientifique, renforcer l'offre de service, et mettre en place des serveurs communs et sécurisés "Recherche Publique" de très grandes capacités pour stocker les données, les analyses et ainsi faciliter le partage des documents en temps réel,
 - Augmenter les financements publics pour l'achat des gros équipements, en injectant par exemple une partie du budget du Crédit Impôt Recherche dans ce domaine,
 - Permettre l'acquisition d'équipements mi-lourds sur contrat avec l'Agence Nationale de la Recherche, en attribuant aux équipes lauréates des enveloppes plus conséquentes.

Délégation Régionale Occitanie Méditerranée et île de La Réunion

« Augmenter les financements publics pour l'achat des gros équipements en injectant une partie du budget du Crédit Impôt Recherche dans ce domaine. Il est de plus en plus difficile d'obtenir des financements pour les gros équipements pourtant indispensables au maintien d'une recherche de tout premier plan. La création des Programmes d'Investissement d'Avenir a permis dans un premier temps de pallier cette difficulté, mais a conduit les organismes à se désengager de ce type de financement. A titre d'exemple, le retard pris par la France en cryomicroscopie électronique est inquiétant. Il convient donc d'augmenter les financements publics pour l'achat des gros équipements, et d'utiliser une partie du budget du Crédit Impôt Recherche à cet effet. »

- **Il est enfin demandé d'accroître le budget de l'Inserm** en favorisant les donations, legs, mécénat, apports de l'industrie, mutuelles, notamment grâce à une communication à destination du grand public, tel que pour le téléthon.

Thème 2 : attractivité des emplois et des carrières scientifiques

Constats

L'attractivité des carrières de la recherche publique en France a fortement diminué. En effet, les bacheliers privilégient les écoles d'ingénieurs ou de commerce au détriment des carrières scientifiques. De même les étudiants en médecine se dirigent minoritairement vers la recherche.

De plus, avec la mondialisation, le contexte de la recherche est devenu très compétitif. Or le système français n'a pas mis en place les conditions nécessaires pour aborder ce virage. Les jeunes talents se voient offrir par les laboratoires étrangers plus « offensifs » :

- Des évolutions de carrière très attractives (mise en responsabilité d'un groupe très tôt dans la carrière),
- Des moyens de fonctionnement à la hauteur des projets scientifiques qu'ils souhaitent porter,
- Des rémunérations substantielles supérieure à celles de la recherche publique en France et qui prennent notamment en compte les responsabilités
- Un environnement de travail en adéquation avec les ambitions affichées.

Délégation régionale Provence Alpes Côte d'Azur et Corse

« Pour nos laboratoires, il est très difficile de comparer les politiques et les moyens de nos centres de recherche avec les grandes universités américaines ou de grands centres de recherche exemplaires (ex. Janelia, Wellcome Sainsbury Research Center, International Brain Laboratory). Contrairement aux USA par exemple, il y a en France très peu de fondations privées finançant la recherche - et les sommes mises en jeu sont faibles. Il faudrait imaginer autre chose, en se basant sur un des atouts de la recherche française : le temps et l'indépendance que confère l'appartenance au service public. »

Par ailleurs, le métier de chercheur s'est considérablement transformé au cours de ces quinze dernières années. Le chercheur « paillasse » *stricto sensu* disparaît au profit du chercheur « entrepreneur ». Les chercheurs regrettent que ce changement n'ait pas été mieux accompagné et mieux préparé.

Préconisations

Face à ces constats, les participants au forum des délégations nationales proposent de :

- **Augmenter les salaires, à tous les niveaux de carrière.** A cette fin, les grilles de rémunération devraient être révisées pour que les salaires tendent vers ceux du privé à qualification et fonction équivalentes. En outre, un accompagnement financier de base systématique, durant deux ou trois ans, des chercheurs nouvellement recrutés les aiderait à initier leurs projets et à acquérir une certaine indépendance.
- **Conserver le modèle français de recrutement dans la recherche académique** puisque la stabilité des emplois est un facteur d'attractivité. Cependant, ils soulignent la nécessité de faire évoluer la politique des ressources humaines. Ainsi, il est demandé de :
 - Supprimer ou réviser la Loi « Sauvadet » pour tenir compte du mode de fonctionnement de la recherche et du nombre extrêmement faible d'emplois permanents en recherche. Il est indispensable d'autoriser des contrats à durée déterminée de plus longue durée. De même, il est demandé plus de souplesse dans les possibilités de recrutement, avec un éventail de positions possibles qui puissent répondre à de nombreux cas. Le recours à des CDI Chantiers pour des projets pluriannuels et structurants est un exemple cité.

Délégation régionale Provence Alpes Côte d'Azur et Corse

« Chez nos contributeurs, la loi Sauvadet est souvent ressortie, notamment sur le fait de l'abroger ou de l'appliquer. Elle est délétère pour le recherche : perte de savoir, perte d'expertise, perte de motivation, perte de temps pour la formation de personnel. D'autre part, les chercheurs ont exprimé le souhait d'étendre les CDI de mission. Cela permettrait le recrutement de personnel compétent et impliqué dans la recherche, et augmenterait l'attractivité des jeunes pour les carrières scientifiques qui sont de plus en plus délaissées dans les formations universitaires.»

Délégation Nouvelle Aquitaine

« Il apparaît nécessaire de prioriser et accélérer les CDI de chantier pour la recherche. En effet, les CDD, souvent récurrents, sont mal adaptés à la nécessaire continuité des compétences et des tâches pour la conduite des études épidémiologiques, dont la durée va de quelques années à quelques dizaines d'années. De plus, l'insécurité des postes en CDD, et en corrélation, les difficultés de logement aussi bien en location- garanties insuffisante qu'en propriété -difficultés d'accès au prêts bancaires, diminue fortement l'attractivité des postes proposés : les meilleurs profils ne candidatent pas à ces emplois. C'est une perte de compétitivité pour notre recherche. »

- Proposer une meilleure attractivité salariale et une progression de carrière pour les post-doctorants, les chercheurs et les contractuels.
 - Augmenter le nombre de recrutements afin de permettre de recruter plus jeune et ainsi éviter une fuite de post doctorants à l'étranger, bien souvent sans retour.
- **Favoriser les mobilités et les passerelles** entre Université et Etablissements Publics à caractère Scientifiques et Technologiques, notamment en supprimant la démarche administrative de cumul d'activité des chercheurs pour l'enseignement.
- **En matière d'évolution de carrière, les délégations régionales** forment le souhait de plus de simplicité et de lisibilité. Ainsi, les acteurs de la recherche indiquent qu'il serait nécessaire de :
 - Revaloriser les carrières des chercheurs et les statuts de chargé de recherche
 - Revaloriser les fonctions support et accélérer les possibilités d'avancement des ingénieurs technicien et personnels administratifs (ITA)
 - Fusionner les grades de techniciens de la recherche classe normale (TCN) et celui de classe supérieure (TCS)
 - Prendre en compte les années d'études pré-doctorale, doctorale et postdoctorale dans le calcul des retraites
 - Améliorer l'employabilité des doctorants par une meilleure reconnaissance du diplôme au-delà de l'environnement recherche
- **Améliorer la formation des chercheurs** en offrant des modules de management et d'écriture de projets ou encore à la propriété intellectuelle.

Comité PostDoc de l'Institut Cochin :

« L'on sent les chercheurs noyés sous la multitude d'AAP, dans l'impossibilité de manager correctement leur personnel et leurs projets.

Le métier pour lequel nous sommes formés ne correspond pas au métier que nous serons en mesure de faire et ce très tôt dans la carrière scientifique. Le chercheur doit être multitâches : gestion administrative, budgétaire, humaine, scientifique, technique... Difficile d'exceller dans tous ces domaines à la fois. La recherche avance plus lentement. Il faudrait peut-être prévoir plus de formations pour les post-doctorants et chercheurs. »

- **Pour faciliter l'insertion des jeunes**, valoriser le doctorat sur le marché du travail à la hauteur des compétences des jeunes docteurs. Et plus globalement porter une attention particulière au début de carrière :

Délégation Occitanie Méditerranée et île de La Réunion:

« Donner aux jeunes chercheurs l'autonomie et les moyens financiers de développer le projet pour lequel ils ont été recrutés. Il est essentiel de pouvoir donner aux chercheurs qui en ont le talent, tôt dans leur carrière, l'autonomie à laquelle ils aspirent. Un package d'accueil doit être mis en place pour favoriser leur insertion dans le laboratoire, le bon déroulement de leur projet scientifique, mais également leur installation sur le plan personnel. »

Thème 3 : Innovation et recherche partenariale

Constats

Lors des forums organisés par les treize délégations de l'Inserm, les participants ont exprimé trois constats :

- En premier lieu, les universités et les écoles d'ingénieurs ne préparent pas suffisamment les étudiants à la double culture public-privé.
- En second lieu, les Sociétés d'accélération du transfert de technologies, ont été lancées en 2010 dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir pour assurer le relais entre les laboratoires de recherche et les entreprises, et financer les phases de maturation des projets et de preuve de concept. Or, les organismes de recherche pour la plupart disposaient déjà de filiales chargées de la valorisation, bien implantées. Les SATT ne s'étant pas substituées à ces relais, il existe un problème de lisibilité des acteurs.
- Enfin, le Crédit Impôt Recherche, a été créé pour soutenir les entreprises innovantes qui investissent dans la recherche, et développer l'emploi. Les acteurs de la recherche partagent le sentiment que le CIR est attribué aux entreprises sans contrepartie ni contrôle à posteriori.

Préconisations

Face à ces constats les délégations régionales formulent les préconisations suivantes :

- **Il est demandé une évaluation de l'efficacité du Crédit Impôt Recherche** et des autres aides directes ou indirectes publiques dédiées à la recherche et attribuées aux entreprises. Par ailleurs, il est préconisé de contraindre leur obtention aux conditions suivantes :
 - Le financement d'une recherche partenariale avec un laboratoire de recherche publique
 - L'ouverture d'une bourse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche)

- L'embauche d'un certain pourcentage de docteurs dédiés à la recherche dans l'entreprise
- L'utilisation payante d'une ou plusieurs plateformes technologiques publiques de l'environnement de l'entreprise

Délégation régionale Provence Alpes Côte d'Azur et Corse

« Favoriser l'obtention de contrats CIFRE et de contrats d'interface pour les chercheurs. Moins de 8% d'entreprises en France ont recours au contrat CIFRE, son effet est donc relativement marginal. »

- **Il est suggéré de simplifier le « mille-feuilles » des acteurs de la valorisation.** En effet, il existe des redondances des guichets pour la valorisation (SATT, Inserm transfert, FIST CNRS, etc.). Aussi, il est préconisé de créer un guichet unique composé des personnels les plus expérimentés et les plus compétents.

Délégation régionale Paris 5

« Il faut simplifier le système, car il y a trop d'offices de valorisation -IT, SATT, CNRS Innov, Service de Valorisation dans les Universités, pour ne disposer que d'une agence de valorisation unique, nationale et déployée dans les territoires ; et déterminer ses missions qui seraient d'identifier et définir les besoins des entreprises, tisser les liens entre les entreprises et les académiques et trouver des financements. Il faut aussi réduire les délais de traitement. »

- **Il est mis en lumière la nécessité de mieux accompagner les chercheurs dans leur démarche de valorisation,** par exemple en prévoyant un guichet unique d'information de proximité régionale pour orienter et accompagner le chercheur dans ses premières démarches. Il pourrait être également prévu d'intégrer directement une structure de valorisation dans les projets à fort potentiel.
- **Il est conseillé de favoriser le partenariat public/privé dès la formation initiale** des chercheurs, en rapprochant les universités et écoles d'ingénieurs. Des modules ou des filières « industrie » pourraient également être mis en place au sein des formations universitaires. Enfin, il serait pertinent de faciliter les mobilités temporaires entre chercheurs du domaine privé et public pour renforcer la connaissance réciproque de ces deux mondes de la recherche, pourtant très complémentaires.

Délégation Auvergne Rhône Alpes

« Afin de développer la recherche partenariale, il faut parvenir à donner une culture commune entre la recherche publique et privée. Plusieurs propositions vont dans ce sens : favoriser le partenariat public / privé dès la formation initiale des chercheurs ; simplifier les outils et les acteurs permettant la mise en place de partenariats et la valorisation de la recherche ; inciter les chercheurs à avoir un rôle plus actif dans la valorisation de leur recherche ; favoriser les collaborations publiques / privées en permettant un nouveau type de recrutement. »

Contribution libre : l'organisation de la recherche

Les acteurs du monde de la recherche ont également exprimé des préoccupations et proposé des mesures qui ne s'inscrivent pas dans l'une des trois thématiques identifiées

- **Simplifier la lourdeur administrative** et de renforcer le personnel de support à la recherche afin de réduire la charge administrative qui incombe aux chercheurs, par exemple des métiers dédiés à la communication, la rédaction de dossiers de financements, l'accompagnement dans les démarches de valorisation, le montage de consortium, de lobbying notamment auprès de l'Europe.

Délégation régionale Paris 6 et Paris 12

« Nous voulons une simplification des règles et procédures, une réduction du nombre d'acteurs, tant au niveau des Sciences de la Vie qu'en ce qui concerne les nouveaux objets juridiques et aller vers un guichet unique ; amélioration du rôle des fonctions supports d'administration de la recherche d'avantage orientées vers le service aux laboratoires de recherche. »

- **Attribuer un financement pérenne de la publication scientifique** car le coût financier des publications scientifiques a augmenté ces dernières années et est difficilement supportable pour les laboratoires. Il faudrait permettre la gratuité des corrections d'articles scientifiques et encourager les pouvoirs publics à faire parler de la recherche académique dans les médias privés.

Délégation Nouvelle Aquitaine

« Il y a une vraie problématique autour du financement de la publication scientifique. Depuis quelques années, notamment avec l'arrivée de la publication en "open access", il existe un désengagement des institutions du financement des revues par les abonnements. En compensation, on a vu apparaître des frais de publications (souvent autour de 1000 euros/article). Ceci constitue un transfert des coûts des institutions vers les laboratoires et représente un budget croissant pour les laboratoires, non compensé par une augmentation de la dotation. »

- **Simplifier le paysage de la recherche française** qui est fragmenté entre l'université et les différents EPST. A ce titre, l'utilisation de logiciels identiques pour la gestion des crédits et des ressources humaines, l'évaluation des structures et des personnels, les procédures de promotion des projets de recherche, pourrait être mise en œuvre.
- **Revoir les modes d'évaluation** : qui peuvent parfois apparaître comme des freins, impactant les activités et les orientations des laboratoires.
- **Mieux communiquer** sur la recherche, notamment auprès du grand public et des étudiants.

Délégation régionale Occitanie Méditerranée et île de La Réunion

« La communication externe doit être renforcée pour expliquer le métier de chercheur, le valoriser auprès des jeunes en particulier afin de susciter des vocations. »

Dr. Gilles Bloch

Annexe :

Présentation de l'Inserm : La science pour la santé

• **L'Inserm joue un rôle pivot dans la production et la diffusion des connaissances.** Ainsi l'institut met à la disposition de ses deux ministères de tutelle, ainsi que des décideurs publics, **son expertise scientifique et sa vision spécialisée sur la santé**, pour élaborer et, ou, mettre en œuvre de grands programmes de santé, tels que le plan France génomique ou le programme sur l'antibiorésistance.

• L'Inserm est le seul institut public entièrement dédié à la recherche biomédicale. Ses chercheurs ont pour vocation l'étude de toutes les maladies humaines, des plus fréquentes aux plus rares, à travers leurs travaux de recherches biologiques, médicales et en santé des populations. De même, l'institut **assure la coordination stratégique, scientifique et opérationnelle de la recherche biomédicale d'excellence.**

• **Son budget** : 957 millions d'euros dont 619 M€ de subvention d'Etat et 289M€ de ressources externes.

• Quelques chiffres clés :

- L'Inserm en France :

- 281 Unités de recherche
- 36 Centres d'investigation clinique
- 34 Unités de service
- Près de 13 300 collaborateurs
- 9 instituts thématiques
- Une implantation dans les territoires : 9 délégations régionales

- L'Inserm en Europe et dans le monde

- 1^{ère} institution européenne de recherche biomédicale académique
- 228 contrats Horizon 2020 dont 32 nouveaux en 2018
- 2^{ème} institution de recherche biomédicale académique dans le monde
- 1^{ère} institution académique en Europe pour les demandes de brevets en recherche biomédicale**
- 1^{er} rang en Europe dans le secteur pharmaceutique**
- 4^{ème} rang en Europe dans le secteur des biotechnologies**
- 6^{ème} rang en France tous secteurs confondus**

□ **9^{ème} mondial dans le classement des institutions de recherche les plus innovants**

- L'Inserm et la valorisation

□ 1 673 familles de brevets actifs

□ 281 déclarations d'invention

□ Plus de 400 opportunités de licence sur des technologies

□ Des alliances stratégiques avec par exemple : Astra Zeneca/MedImmune, Dassault System

3DS, MSD Avenir, Sanofi

□ L'Inserm : actionnaire dans 6 SATT

□ **Inserm Transfert :**

57,30 M€ de de revenus rapportés par l'ensemble des activités d'Inserm Transfert à l'Inserm et

ses partenaires de mixités.

296 déclarations d'invention

150 nouveaux brevets déposés

Depuis 2006, environ 340M€ rapportés par l'ensemble des partenariats industriels réalisés par

Inserm Transfert

9 startups créées en 2018 et depuis 2010, les startups issues de l'Inserm ou ayant une licence

avec l'Inserm ont levé plus de 920 Millions d'euros.